Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260126-2026_17-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.
Etaient présents : Aurore GELY-PERNOT, Jean-Claude Pannetier, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Laurent Juin, Christophe Juin, Frédéric Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Julien Lemarié, Pierre Lehérissé pouvoir à Mathieu Vergnaux.
Absents : Cécile Perrot, Denis Tunier.

Nombre de Conseillers	En exercice 14 Présents 10 Votants 11 dont 1 pouvoir
Date de convocation	19 janvier 2026
Date d'Affichage	19 janvier 2026
Secrétaire de Séance	Catherine Gautier

Délibération n° 2026-17
Nature de l'Acte 7.5 Subventions

SUBVENTIONS 2026
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer au titre de l'exercice 2026, les subventions suivantes :

Subventions 2026	Montants	Réserves liées à la réalisation d'un évènement
ASSOCIATIONS COMMUNALES		
Familles Rurales	30 351.26 euros	
OCCE Coopérative Scolaire	1000 euros	
Asso Parents d'Elèves Andouillé	150 euros	
Inutile comme la Pluie	150 euros	
Association Chasse ACCA	150 euros	
Union Anciens Combattants	150 euros	
Tous Photographes	100 euros	
La Passerelle d'Andouillé Neuville	2 000 euros	Fonctionnement du Bar Associatif
Moto Club Tout Terrain du Rocher	400 euros	Motocross
Comité des Fêtes	400 euros	Vide grenier, Fête de l'été
Espace Jeux Ilot Câlin	400 euros	
AUTRES ASSOCIATIONS		
Office Communautaire des Sports	500 euros	
ACSE 175	0.20 euros/hab	
ADMR	0.85 euros/hab	
Comice Agricole	0.47 euros/hab	

Il est rappelé que les subventions seront versées après transmission des pièces justificatives, à savoir :
- la demande de subvention (formulaire cerfa)
- une copie certifiée du budget et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tout document faisant connaître les résultats de l'activité.

Fait à Andouillé Neuville, le 27 janvier 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mr Jean-Claude Pannetier, 1er Adjoint.